



# PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Compte rendu

## Comité de pilotage n°8

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

<https://www.tortues-marines-antilles.org/>

dont [espace réservé aux partenaires](#) : (mot de passe : pnatmaf)

## Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin

Mercredi 25 février 2026

9h – 11h

Comité de pilotage (COPIL) n°8 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles françaises		
<b>Dates et heure</b> : le mercredi 25 février 2026, 9h à 11h		
<b>Lieu</b> : Salle Prestige DEAL St-Phy (Guadeloupe) ; Salle H14 DEAL Schoelcher (Martinique) + visioconférence (via logiciel DEAL)		
<b>Participants</b> : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°8 du PNATMAF		
<b>Documents joints</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Présentation en séance du 8<sup>ème</sup> Comité de pilotage (COPIL) du PNATMAF</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Guadeloupe / St-Martin</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Martinique</a></li> <li>- <a href="#">Charte du Réseau Tortues Marines des Antilles Françaises</a></li> <li>- <a href="#">Programme d'actions 2026</a></li> <li>- <a href="#">Compte-rendu des Comités techniques n°8 du PNATMAF</a></li> <li>- Comptes rendus des commissions thématiques Antilles : <ul style="list-style-type: none"> <li>o « <a href="#">Sensibilisation</a> » du 24 septembre</li> <li>o « <a href="#">Conservation en mer</a> » du 2 octobre</li> <li>o « <a href="#">Conservation à terre</a> » du 9 octobre</li> <li>o « <a href="#">Connaissance</a> » du 16 octobre</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Rédacteurs compte-rendu</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas PARANTHOËN (TOTM)</li> </ul>		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	7 avril 2026	DEAL Guadeloupe et Martinique
Projet de compte-rendu – v2	29 avril 2026	Membres du COPIL
Compte-rendu final - vF	18 mai 2026	Réseau Tortues Marines des Antilles françaises
<b>Nombre de pages</b> : 15 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables via des liens hypertextes.

## Relevé de décisions du Comité de pilotage (COFIL) n°8 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles françaises

Thème	Pilote(s)	Décisions
<b>Bilan financier</b> <i>(Action 2</i> <i>Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet)</i>	Antilles	
	COFIL	<b>01. valide le bilan financier :</b> - <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Guadeloupe</a> - <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Martinique</a> - bilan financier pluriannuel 2018-2025 (cf. <a href="#">diapo n°12 à 14</a> ) - bilan financier 2025 (cf. <a href="#">diapos n°15 à 19</a> ).
	COFIL	<b>02. arbitre sur la stratégie de financement pluriannuel 2027-2030 du PNA en faveur d'opérations FEDER-FSE+</b> déposées auprès des Directions déléguées Europe de la Région Guadeloupe d'un côté et de la CTM de l'autre, compte-tenu du contexte de transition d'animation 2026. L'animation transitoire et les DEAL Guadeloupe et Martinique identifieront les actions prioritaires de ces programmes financiers cœurs, et l'animation transitoire prépare leur montage auprès des DDE pour faciliter un dépôt rapide par la prochaine animation du PNA.
<b>Action 5</b> Formaliser le réseau tortues marines	Antilles	
	COFIL	<b>03. valide l'adhésion au RTMAF de 7 nouveaux signataires de la charte :</b> associations Grandeur Nature initiative, Green Grace Turtle, IGREC MER et Trans Océans Tortues Marines (TOTM), sociétés Le Domaine canin, Fourrière de l'Alliance et Traitement Plus, le syndicat mixte du parc naturel régional de la Martinique (PNRM).
	COFIL	<b>04. invite le Conseil régional de Guadeloupe, le Conseil départemental de Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin à signer la charte du RTMAF,</b> en leur qualité de membres du COFIL, ainsi que les EPCI et communes.
<b>Bilan technique</b> <i>(Action 1</i> <i>Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets)</i>	Antilles	
	COFIL	<b>05. demande mise à jour exhaustive du <a href="#">tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNATMAF</a></b> jusqu'en 2025, pour servir les besoins en cours de l'évaluation à mi-parcours.
	COFIL	<b>06. donne un accord favorable à la mise à disposition d'un échantillon de foie et d'un échantillon de rein prélevés sur un cadavre de tortue verte lors d'une formation vétérinaire organisée par la coordination du RETOM en décembre 2025, dans les conditions prévues par la demande déposée par Aquasearch,</b> considérant qu'il n'existe pas de demande concurrente et qu'une partie seulement de ces échantillons sera utilisée.
<b>Programme d'actions 2026</b>	Antilles	
	COFIL	<b>07. valide le <a href="#">programme d'actions 2026</a>.</b>

## 1. Introduction

L'**animation PNA** accueille et remercie les participants à ce comité de pilotage (COFIL) n°8 du [PNATMAF](#), organisé de façon hybride en présentiel et en visio-conférence.

**COFIL : tour de table** (cf. Annexe 1 – Liste des 12 participants). La Collectivité de Saint-Martin, les Directions de la mer de Guadeloupe et de Martinique, les Directions déléguées Europe de la Région Guadeloupe et de la Collectivité Territoriale de Martinique et le Parc Naturel Marin de Martinique sont excusé-es.

La **DEAL Guadeloupe** introduit le COFIL sous le signe d'une année d'animation transitoire du PNA, sans portage financier des actions par la structure animatrice. Les DEAL ont donc exceptionnellement assuré le financement de l'animation et des actions du PNA en 2025 et 2026.

L'**ordre du jour** du COFIL est présenté (cf. [diapo n°2](#)).

Le **schéma de gouvernance** du PNATMAF est rappelé (cf. [diapo n°3](#)). Les membres des commissions thématiques ont validé et priorisé les propositions 2026 d'après les financements à rechercher et/ou le temps d'animation à consacrer. Après validation des comptes rendus de chaque COTEC<sup>1</sup>, le [programme d'actions 2026](#) est soumis à validation du COFIL.

L'**articulation globale du PNA est rappelée** (cf. pages 136-137 du [PNATMAF](#)).

L'**animation du PNA** a connu des évolutions en 2025-2026 : suite au retrait de l'ONF un an avant le terme de son marché, la DEAL a attribué une **animation transitoire** du PNA à l'association TRANS OCEANS TORTUES MARINES (TOTM) pour 12 mois (cf. [diapo n°6](#)). Le calendrier et les modalités du **prochain marché d'animation pluriannuelle** et conjointe des PNA tortues marines et Iguane des petites Antilles sur la période 2026-2030 sont présentés (cf. [diapo n°7](#)).

La DEAL conclut sur l'**évaluation à mi-parcours** du PNATMAF en cours de réalisation par le **bureau d'études ACTéon** pendant 11 mois, jusqu'en novembre 2026 (cf. [diapo n°8](#)).

### Échanges

L'**UT-DEAL Saint-Martin** fait part d'une évolution favorable des effectifs de l'UT-DEAL, qui lui permettra de mieux accompagner la mise en œuvre du PNA localement.

La **DEAL Guadeloupe** ajoute que Saint-Martin (et Saint-Barthélemy) disposent désormais d'un préfet de plein exercice commun depuis le décret du 9 janvier 2025. La situation de Saint-Martin est particulière puisque l'animateur territorial du PNA est basé en Guadeloupe, d'où un relai local des missions d'animation par l'Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) chaque année. Dans ce contexte, l'UT-DEAL de Saint-Martin a donc été invitée au COFIL.

<sup>1</sup><https://www.tortues-marines-antilles.org/cotec>

## 2. Bilan financier

### 1. Outils de suivi : tableaux de bord de suivi financier

**Les tableaux de bord de suivi financier pour la Guadeloupe/St-Martin et pour la Martinique ont été actualisés au 24 février 2026.** Ces tableaux sont accessibles en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : pnatmaf).

Ils permettent une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance (cf. [diapos n°12 à 19](#)).

### 2. Bilan financier pluriannuel 2017-2025 (9 années, cf. [diapos n°12 à 14](#))

**L'estimation budgétaire globale du PNA** est établie à **7 592 200 € pour 10 ans**, ce budget étant équitablement réparti entre la Guadeloupe et Saint-Martin d'une part et la Martinique d'autre part. Il porte à **49% sur des actions de conservation**, à **25% sur l'animation** du PNA, à **22%** sur des actions de **connaissance** et à **4%** sur des actions de **sensibilisation**.

**Les dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre le PNATMAF s'élèvent à **6 073 452 € pour la Guadeloupe et St-Martin** et à **6 624 820 € pour la Martinique**, soit un total de 12 698 272 €.

**Les dépenses réalisées** pour mettre en œuvre le PNATMAF s'élèvent à **4 674 367 € pour la Guadeloupe et St-Martin (soit 77% d'exécution)** et à **4 776 925 € pour la Martinique (soit 72%)**, soit un total de 9 451 292 € (soit 74%). En Guadeloupe et à St-Martin, ces dépenses réalisées portent à **64% sur des actions de conservation**, à **17%** sur l'**animation** du PNA, à **17%** sur des actions de **connaissance** et à **2%** sur des actions de **sensibilisation**. En Martinique, elles portent à **48% sur des actions de conservation**, à **11%** sur l'**animation** du PNA, à **37%** sur des actions de **connaissance** et à **4%** sur des actions de **sensibilisation**.

La contribution par financeurs est cohérente par rapport aux dépenses prévisionnelles et à la répartition sur les 4 volets du PNA. En Guadeloupe et à St-Martin, il s'agit de l'État à hauteur de 48% des dépenses réalisées, à 32% de l'Union européenne, à 14% des établissements publics, à 1% du Conseil régional et à 5% d'autres structures. En Martinique, il s'agit de l'État à hauteur de 46% des dépenses réalisées, à 25% des établissements publics, à 21% de l'Union européenne et à 5% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

### Échanges

**Les DEAL Guadeloupe et Martinique** notent la contribution de certains projets d'éco-mouillage au bilan financier pluriannuel du PNA. Ces projets sont généralement très onéreux et portés par les collectivités. L'action 21 du PNA prévoit effectivement de lutter contre le mouillage forain pour préserver les herbiers et récifs coralliens, mais s'en tient à un projet d'organisation des mouillages sur les zones identifiées à enjeu, pour un budget global estimé à **270 000 euros**. Elles se demandent si les projets d'installation de mouillages ne viendraient pas surestimer le bilan financier du PNA.

**[Remarque post-réunion]** : pour l'action n°21, les tableaux de bord financiers font état de **432 439 euros de dépenses conventionnées** pour la Guadeloupe et Saint-Martin, pour **354 039 euros de dépenses réalisées (projet France relance en faveur de Titè et ReCorEA en faveur de l'AGRNSM)**. Les budgets associés au développement des éco-mouillages sont retirés du bilan financier (le

tableau de bord a été mis à jour après le COPIL en ce sens). Seules les dépenses liées aux axes A, B et C de l'action seront inscrites au bilan financier.

Cette ligne est abondée par le projet FEDER porté par l'ONF entre 2018 et 2022, prévoyant 78 400 euros de dépenses jamais engagées, le projet France Relance porté par Titè pour les éco-mouillages de Petite Terre et de La Désirade (228 769 euros prévus et engagés), et le projet OFB ReCorEA porté par l'AGRNSM pour les éco-mouillages de la RNSM (125 270 euros). En Martinique, cette ligne n'est pas abondée dans le bilan financier. Dans le cas des trois territoires, les Directions de la mer présentent chaque année les projets de mouillage suivis en commission « conservation en mer ». Exceptions faites des projets cités ci-dessus, la plupart sont effectivement portés par les collectivités, et ne sont pas valorisés dans le bilan financier du PNA. C'est aussi le cas des projets de mouillages portés par le Parc National de Guadeloupe (Grand Cul-de-sac marin, côte sous-le-vent) et le Parc Naturel Marin de Martinique (cf. comptes rendus commissions [2021](#) et [2022](#)).

6

### 3. Bilan financier 2025 (cf. diapos n°15 à 19)

**Les dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre le PNATMAF à la Guadeloupe et St-Martin en 2025 s'élèvent à **565 000 euros** au total. En Martinique, elles s'élèvent à **981 617 euros**, soit un total de 1 546 617 €.

**Les dépenses réalisées** d'après le programme d'actions 2025 s'élèvent à **599 317 euros** pour la Guadeloupe et St-Martin, représentant 78% des dépenses prévisionnelles du programme. Ce décalage s'explique par le projet de localisation et retrait des engins de pêche fantômes qui n'a été lancé par le GPMG qu'au premier trimestre 2026, au contexte de transition d'animation du PNA qui n'a pas permis de porter des financements pour réguler les mangoustes, réaliser des suivis aériens et subaquatiques, ni des actions de sensibilisation. Enfin, seules trois associations sur cinq identifiées ont déposé et obtenu une subvention DEAL pour suivre les traces de ponte.

Les dépenses réalisées ont été allouées pour **63% à des actions de conservation**, pour **18% à des actions de connaissance**, pour **17% à l'animation du PNA**, et pour **2% à des actions de sensibilisation**. Expliqué par le contexte d'animation transitoire sans portage financier par la structure animatrice, l'État (Ministère et DEAL) apparaît comme le financeur très majoritaire avec 78% des budgets conventionnés et des dépenses engagées. L'Union Européenne représente le deuxième contributeur via le programme BESTLIFE avec 9% des budgets conventionnés et des dépenses engagées (projet de restauration écologique de La Perle). Le GPMG est le troisième contributeur avec 5% des budgets conventionnés et des dépenses engagées (mesure compensatoire en faveur du programme INASCUBA).

**Les dépenses réalisées** d'après le programme d'actions 2025 s'élèvent à **914 030 euros** pour la Martinique, soit **50%** des dépenses prévisionnelles du programme. Cet écart s'explique principalement par les dépenses prévisionnelles du CNRS qui devaient émarger sur le fonds FEDER déposé pour le projet APOCOSTOM (2 448 973 euros sur 3 ans), auquel aucune suite favorable n'a été donnée à ce jour. S'y ajoute l'absence de stage à l'ONF pour réguler les mangoustes, bien qu'une prestation externe ait été attribuée par l'établissement, les suivis aériens non réalisés par le PNMM, l'absence de prestation d'appui à la gestion des données raison de l'animation transitoire, et les demandes de financement refusés par la CTM pour des actions de communication et par le Ministère pour la réalisation de panneaux pédagogiques par l'ONF.

Les dépenses ont été allouées pour **74% à des actions de conservation**, pour **14% à des actions de connaissance**, pour **9% à l'animation du PNA** et pour **3% à des actions de sensibilisation**. L'État (Ministère et DEAL) contribue à 56% des budgets conventionnés et 58% des dépenses engagées.

L'OFB représente 19% des budgets conventionnés et 17% des dépenses engagées via les actions soutenues par le PNMM et le projet « Mission Nature » porté par L'ASSOMER au Carbet. Le CNRS représente 11% des dépenses provisionnelles et engagées au titre de son cofinancement au programme Fonds vert RECAPTED.

### Échanges

La **CTM** demande si le projet FEDER APOCOSTOM porté par le CNRS est toujours en cours d'instruction ou s'il a fait l'objet d'un refus.

Les membres du COPIL n'ont pas la réponse à cette question.

#### **Décision du COPIL [Action 2 – Bilan financier] :**

**01. Le COPIL valide le bilan financier :**

- [Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Guadeloupe](#)
- [Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Martinique](#)
- bilan financier pluriannuel 2018-2025 (cf. [diapo n°12 à 14](#))
- bilan financier 2025 (cf. [diapos n°15 à 19](#)).

### 3. Arbitrage sur la stratégie de financement pluriannuel 2027-2030

#### 1. Contexte

Avec le nouveau marché de la DEAL Guadeloupe<sup>2</sup>, le renouvellement d'une animation pluriannuelle du PNA sur la période de septembre 2026 à septembre 2030 doit s'accompagner d'une **stratégie de financement des actions qui soit moins dépendante des fonds étatiques** (cf. Bilan financier 2025 (cf. diapos n°15 à 19), page 6).

Compte-tenu de la transition d'animation du PNA à prévoir entre la fin du marché en cours (août 2026) et le démarrage du prochain marché (septembre 2026), il s'agit d'**anticiper la stratégie de financement pluriannuelle 2027-2030 afin que la future animation soit en mesure de déposer rapidement un ou plusieurs dossiers de demande de financement.**

Dans ce contexte, les Directions déléguées Europe (DDE) de la Région Guadeloupe et de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), la Délégation territoriale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Parc Naturel Marin de Martinique (PNMM) ont été invités à ce COPIL, en tant que partenaires financiers actuels et/ou historiques du PNA. Avec les habituels membres du COPIL – Préfets et DEALs de Guadeloupe et Martinique, animation du PNA, Conseils Régional et Départemental de Guadeloupe, Collectivité Territoriale de Martinique, Collectivité de Saint-Martin – ils sont invités à **arbitrer cette stratégie de financement pluriannuel 2027-2030 afin que l'animation transitoire puisse préparer sa mise en œuvre.**

#### 2. Scénarii stratégiques

L'animation PNA présente **deux scénarii stratégiques** sous forme de logigrammes (cf. [diapos n°22 et 23](#)). Les deux scénarii diffèrent en termes de portage d'un ou deux programme(s) financier(s) cœur(s) des actions prioritaires par l'animation PNA : dans un cas, il s'agirait d'**un programme commun aux trois territoires (ex : INTERREG, LIFE, FEDER conjoint)** ; dans l'autre, il s'agirait de **deux programmes financiers disjoints (ex : FEDER Guadeloupe et FEDER Martinique)**. Dans les deux scénarii, la stratégie est complétée par une veille des opportunités financières ponctuelles (appels à projets, subventions, mécénats, mesures compensatoires) permettant de financer des actions spécifiques du PNA, avec un portage des membres du RTMAF aidés par l'animation.

#### 3. Arbitrages sur le(s) programme(s) financier(s) cœur(s)

Excusées pour leur absence, les Directions déléguées Europe de la Région Guadeloupe et de la CTM ont toutefois apportés des éléments : **des opérations peuvent encore être déposées sur les axes « Biodiversité » des Programmes Opérationnels FEDER-FSE+ 2021-2027, avec une exécution des opérations jusqu'au 31 décembre 2029 pour la Guadeloupe et au 31 décembre 2030 pour la Martinique.**

La CTM estime en revanche qu'une **opération FEDER conjointe sur les deux territoires est exclue**. Elle propose une stratégie hybride incluant un programme financier régional (ex : INTERREG) complété par deux FEDER locaux.

La DEAL Guadeloupe estime que le portage de trois programmes serait trop lourd pour l'animation compte tenu du dimensionnement de l'équipe prévue par le marché DEAL.

<sup>2</sup> Marché lancé le 3 mars, échéance des candidatures initialement fixée le 20 avril, et repoussée au 18 mai 2026 à la demande d'un candidat

L'**animation PNA** fait part des difficultés relatives aux **fonds INTERREG**, parmi lesquelles la nécessité de travailler avec un partenaire bénéficiaire extracommunautaire (hors Union Européenne) qui doit apporter une part d'autofinancement.

La **DEAL et la Région Guadeloupe** ajoutent que le Conseil régional songe à porter un **LIFE « Projet stratégique pour la nature » d'envergure (10 à 30M€)** pour financer la Stratégie régionale de la biodiversité sur 10 ans. Ce projet s'inscrit dans une démarche assez longue. Des comités de pilotage seront organisés par la Région pour identifier les actions.

[*Post-réunion* : l'**animation PNA** ajoute que les **appels à projets LIFE 2026** seront publiés le 21 avril, pour un dépôt des candidatures attendu en septembre 2026, avec la publication des résultats en mars 2027, et un démarrage des opérations en septembre 2027. D'une part, cette opportunité est contrainte par le calendrier de transition d'animation 2026 du PNA, et les besoins de financement dès l'année 2027. D'autre part, le Ministère en charge de l'écologie indique que « *la rédaction d'un dossier LIFE est un travail chronophage, à ne surtout pas sous-estimer. 1 ETP pendant 3 mois est le minimum nécessaire pour l'atteinte d'un dossier suffisamment solide et détaillé pour avoir des chances de financement* »<sup>3</sup>. L'animation transitoire ne dispose donc pas des ressources suffisantes.]

La **DEAL Martinique** demande quelles sont les actions prioritaires visées par un ou des programme(s) financier(s) cœur(s) portés par l'animation. La **DEAL Guadeloupe** répond qu'elles restent à affiner avec l'animation transitoire, mais elles avaient déjà été identifiées dans le dossier FEDER 2025-2027 qui avait été déposé en mars 2024 par l'ONF Guadeloupe et instruit favorablement par la DDE de la Région en décembre 2024, avant le retrait de l'ONF et donc son abandon en janvier 2025.

#### 4. Financements ponctuels complémentaires

Les **DEAL Guadeloupe et Martinique** affirment que la tendance est à la **baisse très significative du Fonds vert**. Ils continueront de cibler des projets de conservation (ex. restauration écologique, lutte contre les EEE), excluant a priori des actions de connaissance et de sensibilisation.

La **Direction déléguée Antilles de l'OFB** fait part d'un manque de visibilité sur la pérennité des dispositifs financiers de l'établissement, en dehors des **appels à projets BESTLIFE 2030, TeMeUm et Mission Nature** qui ont été ou seront reconduits pour 2026. Les crédits d'intervention OFB sont plutôt stables, mais le cadre de mobilisation reste à affiner. Comme le Fonds vert de l'État, ces dispositifs visent également des projets de conservation (ex. restauration écologique, lutte contre les EEE), excluant a priori des actions de connaissance et de sensibilisation. Le PNMM peut toutefois être sollicité pour des actions de suivi des populations, à l'image du programme INASCUBA qu'il finance depuis plusieurs années.

L'**UT-DEAL Saint-Martin et la DEAL Guadeloupe** informent qu'elles partagent la même enveloppe budgétaire du BOP113 et du Fonds vert.

#### **Décision du COPIL [Action 2 – Stratégie de financement pluriannuel 2027-2030] :**

**02. Le COPIL** arbitre la stratégie de financement pluriannuel 2027-2030 du PNA en faveur d'opérations FEDER-FSE+ déposées auprès des Directions déléguées Europe de la Région Guadeloupe d'un côté et de la CTM de l'autre, compte-tenu du contexte de transition d'animation 2026.

L'animation transitoire et les DEAL Guadeloupe et Martinique identifieront les actions prioritaires de ces programmes financiers cœurs, et l'animation transitoire prépare leur montage auprès des DDE pour faciliter un dépôt rapide par la prochaine animation du PNA.

<sup>3</sup> [FAQ LIFE Informations generales.pdf](#)

## 4. Validation des signataires 2025 de la charte du RTMAF

La [charte du RTMAF](#) validée en COPIL n°6 de 2024 comprend actuellement 36 signataires (cf. [diapo n°26](#)). **6 nouvelles signatures ont été reçues cette année** : l'association **Trans Océans Tortues Marines (TOTM)** en tant qu'animatrice du PNATMAF et porteuse de la coordination du suivi des traces de ponte en Guadeloupe, l'association **IGREC MER** gestionnaire du centre de soins en Guadeloupe, les sociétés **Le Domaine canin** impliquée dans la lutte contre les EEE et la **Fourrière de l'Alliance** en Guadeloupe, les associations **Green Grace Turtle** et **Grandeur Nature initiative** impliquée dans le suivi des traces de ponte 2026 en Martinique, et enfin la société **Traitement Plus** impliquée dans la lutte contre les EEE en Martinique. Conformément à l'article 5 relatif aux modalités d'adhésion des membres, le COPIL doit statuer sur ces demandes d'adhésion. À noter que les membres des COTEC n'ont pas exprimé d'avis contraire à la signature de ces membres.

**Le COPIL valide l'adhésion de ces 6 nouveaux signataires à la charte du RTMAF.**

**Le COPIL invite le Conseil régional de Guadeloupe, le Conseil départemental de Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin à signer la charte du RTMAF, en leur qualité de membres du COPIL.**

**Le COPIL invite également les municipalités à signer la charte du RTMAF**, notamment celles qui portent (ou ont porté), accompagnent (ou ont accompagné) des projets de restauration écologique des sites de ponte : Le Carbet, Sainte-Luce et Sainte-Marie en Martinique ; Deshaies, Saint-François et Sainte-Rose en Guadeloupe<sup>4</sup>.

[Post-réunion : le **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)** a signé la charte du RTMAF le 10 mars 2026. Le COPIL ayant appelé sa signature en séance, il valide l'adhésion du PNRM au RTMAF.]



### Décision du COPIL [Action 5] :

**03. Le COPIL valide l'adhésion au RTMAF de 7 nouveaux signataires de la charte** : associations Grandeur Nature initiative, Green Grace Turtle, IGREC MER et Trans Océans Tortues Marines (TOTM), sociétés Le Domaine canin, Fourrière de l'Alliance et Traitement Plus, le syndicat mixte du parc naturel régional de la Martinique (PNRM).

**04. Le COPIL invite le Conseil régional de Guadeloupe, le Conseil départemental de Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin à signer la charte du RTMAF, en leur qualité de membres du COPIL, ainsi que les EPCI et communes.**

<sup>4</sup> Les villes de Sainte-Anne et Vieux-Habitants sont déjà signataires en Guadeloupe.

## 5. Bilan des actions

### 1. Outil de suivi : tableau de bord des indicateurs de suivi des actions

Le **tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNATMAF** a fait l'objet d'une actualisation partielle en mai 2025. Il est accessible dans sa version en vigueur sur l'espace réservé aux partenaires : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : pnatmaf). D'après le contexte évoqué en introduction, le COPIL demande une mise à jour exhaustive du tableau de bord jusqu'en 2025 pour servir les besoins en cours de l'évaluation à mi-parcours.

[*Post-réunion* : le **tableau de bord des indicateurs accessible via le lien hypertexte de cette version finale du compte-rendu est mis à jour du 18 mai 2026 conformément aux attentes du COPIL.**]

11

### 2. Actions phares mises en œuvre en 2025 (cf. diapos n°33, 34, 41, 45 et 46)

Pour chacun des volets conservation, connaissance et sensibilisation du PNATMAF, une action phare réalisée en 2025 est rapidement présentée en COPIL.

Pour le volet conservation, il s'agit du **projet RECAPTED** porté par le CNRS en Guadeloupe et en Martinique et financé par le Fonds vert. Il vise à réduire les captures accidentelles de tortues marines via une approche collaborative avec les marins-pêcheurs artisanaux, grâce au test de répulsifs visuels (LED) déployés via trois métiers de pêches : folle à lambi, filet droit poisson et filet droit langouste. **Depuis le 3 janvier 2026, le nouvel arrêté réglementant la pêche professionnelle en Guadeloupe<sup>5</sup> interdit le filet trémail**, ce qui représente une avancée majeure dans le cadre de l'action n°10 du PNA et pour la conservation des tortues marines. Le projet RECAPTED prévoit également le démarrage de la formation des marins-pêcheurs à la réanimation des tortues marines en 2026.

Pour le volet connaissance, les résultats du **programme de sciences participatives INASCUBA** sont présentés. Grâce à la participation volontaire de 14 clubs de plongée sous-marine en Guadeloupe et 17 clubs en Martinique, respectivement 10 412 et 6 473 données de plongée ont été collectées pour évaluer le taux d'observation de tortues marines. Ce programme est animé par Aquasearch, et financé par le Grand Port Maritime en Guadeloupe et le Parc Naturel Marin en Martinique.

Pour le volet sensibilisation, les **campagnes de sensibilisation ciblant les touristes aux Anses d'Arlets et les campeurs à Sainte-Anne** en pic de fréquentation sont présentées. Elles sont coordonnées par le Carbet des sciences en partenariat avec les associations et gestionnaires locaux, et financées par la DEAL Martinique.

#### **Décision du COPIL [Action 1 – Bilan technique] :**

**05. Le COPIL** demande une mise à jour exhaustive du [tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNATMAF](#) jusqu'en 2025, pour servir les besoins en cours de l'évaluation à mi-parcours.

<sup>5</sup> [Arrêté N°2025-271 du 03/07/2025 portant réglementation de la pêche maritime professionnelle en Guadeloupe](#)

## 6. Programme d'actions 2026

### 1. Propositions d'actions prioritaires par les COTEC pour 2026

Le relevé des **75 propositions** validées en [compte-rendu des Comités techniques n°8](#) ainsi que le [programme d'actions 2026](#) sont présentés en version synthétique pour validation en séance (cf. [diapos n°30 à 52](#)). Les actions proposées en priorité 1 (puis 2 et 3) sont identifiées, associées au territoire de mise en œuvre, au budget prévisionnel, au financeur identifié et à son porteur les cas échéants.

#### Échanges

**Action 17.** *La commission soutient (i) le portage d'une campagne de régulation des mangoustes externalisée par l'ONF sur les sites de ponte prioritaires de Martinique (Anses du Nord voire Anse Trabaud selon les moyens), avec l'implication des experts (OFB), animateurs (DEAL, TOTM) et gestionnaires (PNRM, ONF) concernés ; et (ii) le projet OFB pour évaluer les effets de la régulation sur le taux de prédation des nids, voire sur la réussite d'incubation (DEP), en comparant des lots de sites témoins et régulés. L'animation PNA organise une réunion début 2026 avec les partenaires intéressés par le montage d'un projet pluriannuel de régulation des mangoustes.*

L'animation PNA précise que le financement MIG Biodiversité dont bénéficie l'ONF Martinique pour 2026 permettra une campagne de régulation limitée à 3 mois. Il s'agit donc d'étendre la portée spatio-temporelle de cette campagne pour 2026 et de construire un projet à long terme. La CTM ajoute qu'un tel projet contribuerait également à la gestion du bien UNESCO. La DEAL Martinique rejoint cet avis et invite la brigade du PNRM à collaborer. Elle demande si un « état zéro » du succès d'émergence est actuellement connu afin de mieux identifier l'effort à investir pour l'améliorer. L'animation PNA répond que de telles estimations n'existent pas pour l'instant aux Antilles françaises : c'est l'objectif du projet porté par l'OFB, qui vise également l'amélioration des connaissances sur l'aire de répartition de la mangouste.

**Action 17.** *La commission soutient le portage de campagnes de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe, avec le soutien d'experts (OFB, Caribaea Initiative), animateurs (ARB-IG, animation PNA) et gestionnaires concernés (ONF, CDL, GPMG), (i) à Marie-Galante par la CCMG, (ii) à Port-Louis via le projet REMPART déposé par le Domaine canin à l'appel à projet BESTLIFE sous réserve d'y associer un suivi du taux de prédation en parallèle, et (iii) encourage le RTMG à remonter les cas de prédation de mangouste via un formulaire qui sera proposé pour le suivi traces ; (iv) l'animation PNA se rapproche des gestionnaires des plages du nord Basse-Terre pour répondre à la pression de prédation grandissante sur les nids.*

La DEAL Guadeloupe et l'OFB informent que le Domaine canin est lauréat de l'appel à projet BESTLIFE pour la régulation des mangoustes à Port-Louis, sous réserve de quelques modifications à apporter. Le projet inclut un volet pour évaluer l'efficacité des campagnes de régulation sur la réussite d'incubation, pour lequel un cofinancement sur Fonds vert va être sollicité. La demande sera étudiée par la DEAL, dans un contexte de forte tension sur l'enveloppe Fonds vert 2026, qui ne devrait pas dépasser 500 000 euros pour la biodiversité. Dans ce contexte, la DEAL pourrait cofinancer le projet déjà structuré du Domaine canin, sous réserve de validation du préfet, mais probablement pas un projet de régulation à Marie-Galante bien que la prédation par les mangoustes et l'enjeu y soient très forts. Elle demande si le Conseil régional pourrait être mobilisé. La Région Guadeloupe répond qu'une contribution financière du Conseil régional pourrait être étudiée pour un montant inférieur à 20 000 euros, mais elle renvoie plutôt vers le FEDER.

**Action 20.** *L'AGRNSM dépose une demande de financement à l'appel à projet des Fonds MAÏF pour cofinancer avec le Fonds vert son projet de restauration écologique du site de ponte des Grandes Cayes à Saint-Martin.*

**La DEAL Guadeloupe** informe que le cofinancement sur Fonds vert n'est pas garanti même si le dossier est déposé depuis 2025. **Les DEAL Guadeloupe et Martinique** indiquent que les projets de restauration écologique font partie d'une enveloppe globale fongible avec d'autres mesures sur le Fonds vert 2026, avec un arbitrage au niveau préfectoral.

**Action 22.** *La commission invite l'Unité Territoriale de la DEAL à Saint-Martin et l'Association du Syndicat Libre des Terres Basses à nommer un gestionnaire des sites de l'APPB des Terres-Basses.*

**L'UT-DEAL Saint-Martin** indique que l'ASL s'est rapprochée de l'Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) qui a proposé d'assurer la gestion de l'APPB pour un budget de 60 000 euros, jugé trop important. Une autre association locale doit être contactée. L'UT-DEAL espère notamment l'installation d'une signalétique pour matérialiser l'APPB. Elle ajoute que la Collectivité de Saint-Martin dispose également d'une police de l'environnement, bien qu'elle ne se soit jamais déplacée aux demandes de réunions. **La DEAL Guadeloupe** confirme qu'elle ne dispose pas de financement ni de moyens humains pour assurer directement la gestion de l'APPB.

**Action 25.** *La commission propose de prioriser la réalisation d'au moins deux répliques de suivi aérien sur toute la zone côtière comprise entre 5 et 50 mètres de bathymétrie sur tous les territoires, d'après la calibration proposée dans Safi, Bissery, Pauwels et Valin 2024.*

**La DEAL Guadeloupe** propose de financer en priorité cette action – même si elle a été hiérarchisée en priorité 3 par le COTEC – plutôt que les suivis par photo-identification à Malendure ou Saint-Martin qui ont été positionnés en priorité 2 et 3. En effet, les suivis aériens offrent une couverture spatiale plus globale qui manque aujourd'hui.

**Action 33.** *Le Carbet des Sciences poursuit, en partenariat avec les associations du RTMM, la coordination des animations scolaires et grand public, dont un effort maintenu à destination des touristes aux Anses d'Arlet et des campeurs à Sainte-Anne [...]. Un financement est nécessaire pour poursuivre ces animations sur la période scolaire 2026-2027.*

**La CTM** indique qu'une demande de subvention doit être déposée à la direction générale adjointe (DGA) à la culture, dont dépend le Carbet des sciences. Une subvention semble compromise pour 2026 mais sera peut-être possible pour 2027.

**Action 33.** *Kap Natirel dépose en consortium avec les associations du RTMG, une demande de financement à la Région Guadeloupe pour des actions de sensibilisation scolaire et grand public en 2026, avec un effort souhaité par la commission à destination des touristes en pic de fréquentation à Malendure pour réduire le dérangement des tortues marines en alimentation. [...].*

**La Région Guadeloupe** répond qu'une contribution financière du Conseil régional pourrait être étudiée pour un montant avoisinant 10 000 euros, mais elle renvoie plutôt vers le FEDER.

## 2. Proposition spécifiquement soumise à validation du COPIL

Une mise à disposition d'échantillons biologiques prélevés dans le cadre du réseau échouage des tortues marines de Martinique (RETOM) a été demandée par le bureau d'étude Aquasearch (cf. détails en [diapo n°54](#) et sur le projet envoyé par email avec l'ordre du jour du COPIL). Cette demande est arrivée après la tenue de la commission « échouage » Martinique du 23 octobre. L'avis du COPIL est sollicité conformément à l'Article 6 de l'arrêté préfectoral de dérogation « espèces protégées »<sup>6</sup>.

### Décision du COPIL :

**06. Le COPIL** donne un accord favorable à la mise à disposition d'un échantillon de foie et d'un échantillon de rein prélevés sur un cadavre de tortue verte lors d'une formation vétérinaire organisée par la coordination du RETOM en décembre 2025, dans les conditions prévues par la demande déposée par Aquasearch, considérant qu'il n'existe pas de demande concurrente et qu'une partie seulement de ces échantillons sera utilisée.

<sup>6</sup> [Arrêté n°R02-2024-07-08-00005](#)

### 3. Validation du programme d'actions 2026

Les budgets prévisionnels sur financements acquis, à demander et à rechercher sont listés. Un **focus est réalisé sur 15 actions prioritaires du programme d'actions 2026 dépourvues de financement** (cf. [diapo n°54](#)). Le COPIL valide le programme d'actions 2026, avec les décisions suivantes pour ces actions :

- **Martinique :**

- **A17. Régulation pluriannuelle de la mangouste** : portage et financement à déterminer d'après une réunion organisée par l'animation du PNATMAF, avec les partenaires intéressés par le montage d'un projet pluriannuel.
- **A18. Coordination du RETOM (11 000 €)** : le COPIL valide la priorité et l'urgence de financement pour cette action, qui sera assuré par la DEAL Martinique via un marché sur la période d'avril 2026 à avril 2027.
- **A33. Animation pédagogiques (15 000 €)** : le COPIL valide la priorité de cette action dont la convention en cours s'arrête au 31 août 2026 (subvention DEAL Martinique). La CTM est identifiée comme financeur si ses crédits le permettent, et sous réserve d'une certaine réactivité. Le cas échéant, le Carbet des sciences qui porte cette action pourrait déposer une demande de subvention spécifique à la CTM (DGA Culture).

- **Guadeloupe :**

- **A17. Régulation de la mangouste par la CCMG à Marie-Galante** : le COPIL valide la priorité et l'urgence de financement pour cette action, qui ne pourra toutefois pas être supportée par le Fonds vert 2026. Le portage et le financement restent à déterminer avec l'animation du PNA, la CCMG, le Conservatoire du littoral, l'ONF et l'Amicale Ecolambda.
- **A17. Projet REMPART (128 572 €)** : le COPIL valide la priorité de financement pour ce projet lauréat à l'AAP BESTLIFE (99 643 €), en encourage son cofinancement sur Fonds vert 2026 par la DEAL Guadeloupe (28 929 €).
- **A18. Coordination du réseau échouage (13 973 €)** : le COPIL valide la priorité et l'urgence de financement pour cette action, qui sera assuré par la DEAL Guadeloupe via la reconduction du marché en cours sur la période d'avril 2026 à avril 2027.
- **A19. Soins aux tortues marines (661 €)** : le règlement des 661 € de soins réalisés en 2025 par le cabinet vétérinaire EVVA et SAVOYE pendant la période de transition d'animation du PNA va être pris en charge dans le cadre de la coordination du réseau échouage.
- **A24. Coordination des suivis traces (81 750 €)** : le COPIL valide la priorité et l'urgence de cofinancement de cette action par la Région Guadeloupe (9 750 €), si ses crédits lui permettent.
- **A33. Professionnalisation de l'Amicale Ecolambda** : le COPIL valide la priorité de financement de cette action, identifiée sur la mesure LEADER du GAL Marie-Galante, piloté par la CCMG, avec le dépôt d'un dossier par l'Amicale Ecolambda.
- **A33. Animations pédagogiques (15 000 €)** : le COPIL valide la priorité de cette action. La Région Guadeloupe est identifiée comme financeur si ses crédits le permettent, et sous réserve d'une certaine réactivité. Le cas échéant, Kap Natirel qui porte cette action pourrait déposer une demande de subvention.

- **Saint-Martin :**

- **A20. Restauration écologique des Grandes Cayes (351 552 €)** : le COPIL valide le cofinancement de ce projet par le Fonds vert 2026 à hauteur de 198 175 €, sous réserve de la disponibilité des crédits, et de la validation du cofinancement du Fonds MAÏF (153 377 €).

*[Post-réunion : le projet a bénéficié de l'attribution du Fonds vert fin 2025, mais il n'a pas été retenu parmi les lauréats du Fonds MAÏF. L'AGRNSM est à la recherche d'autres fonds et redimensionne le projet dans ce contexte].*

- **A22. Veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux** : le COPIL valide la priorité de financement pour cette action, dont le budget doit être déterminé par l'AGRNSM. Il attend également la **nomination d'un gestionnaire de l'APPB des Terres-Basses**.
- **A24. Suivis traces hors réserve naturelle (11 000 €)** : le COPIL valide la priorité et l'urgence de financement pour cette action. La Collectivité de Saint-Martin sera sollicitée pour financer ou cofinancer cette action. La DEAL est identifiée comme cofinanceur si ses crédits le permettent.
- **A33. Animations pédagogiques (8 000 €)** : le COPIL valide cette action, et propose de sonder la Collectivité de Saint-Martin pour son financement.
- **Antilles** :
  - **A1. Animation 2026-2030 du PNA (140 000 €)** : le COPIL valide la priorité et l'urgence de financement pour cette action. La DEAL Guadeloupe lancera un marché dont le retro-planning permettra d'assurer la continuité d'une animation<sup>2</sup>.

**Décision du COPIL :**

**07. Le COPIL valide le [programme d'actions 2026](#).**

## 7. Clôture du COPIL

La **DEAL Martinique** indique que l'impact du camping sur les tortues marines et leurs habitats est rarement abordé. Les assises du camping conjointement lancées par la Préfecture et la CTM donneront l'occasion d'aborder ce sujet. Elle ajoute que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et la charte du PNRM sont deux documents stratégiques du territoire en cours de révision. Il est important que les acteurs du PNA et l'animation y soient associé-es dans le cadre de l'action n°3 : « *Prendre en compte le PNA dans les politiques territoriales et sectorielles* ». La **CTM** ajoute qu'un marché sera prochainement lancé pour trois années de révision du SAR. La CTM sera attentive aux enjeux de biodiversité et inclura l'animation du PNA dans la démarche.

L'**animation PNA** ajoute que la Région Guadeloupe a lancé la révision de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, incluant des ateliers organisés les 4 et 5 décembre 2025 auxquels elle a participé.

L'**animation du PNA** rappelle que le 5<sup>e</sup> colloque du Groupe Tortues Marines France (GTMF) se tiendra du 30 novembre au 4 décembre 2026 pour la première fois Outre-mer et en Guadeloupe, à l'espace régional du Raizet.

Elle remercie les participants et indique qu'un projet de compte-rendu sera envoyé, accompagné des documents présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 11h.

## Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°8 du PNATMAF

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Collectivité Territoriale de Martinique	Sandrine ICHECK	Directrice des risques et de la résilience du territoire	sandrine.ichack@collectivitedemartinique.mq
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq 05 96 72 21 40
DEAL Guadeloupe	Danny LAYBOURNE	Cheffe du pôle biodiversité	danny.laybourne@developpement-durable.gouv.fr 06 90 83 46 60
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSÉ	Chargée de mission biodiversité marine	chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr 05 90 99 99 91
DEAL Guadeloupe – Unité territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélemy	Laureline LAUGERI	Chargée de mission pôle eau et biodiversité	laureline.laugeri@developpement-durable.gouv.fr 05 90 29 09 21
DEAL Martinique	Bruno LAZZARINI	Chef de service paysage, eau et biodiversité	bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr 06 96 36 22 73
DEAL Martinique	Nadine VENUMIERE	Cheffe du pôle biodiversité, nature et paysages	nadine.venumiere@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 12
DEAL Martinique	Pauline BELLENOUE	Chargée de mission faune marine	pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
Office Français de la Biodiversité	Fabien BARTHELAT	Délégué territorial Antilles	fabien.barthelat@ofb.gouv.fr 06 90 38 25 39
Région Guadeloupe	Anne-Sophie KORUTOS	Chargée de projets biodiversité	anne-sophie.korutos@regionguadeloupe.fr 06 90 47 80 92
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial Martinique du PNATMAF	alexis.guilleux@totm.org 06 96 26 69 62
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Nicolas PARANTHOËN	Animateur territorial Guadeloupe du PNATMAF	nicolas.paranthoen@totm.org 06 90 47 37 32